**Modalités de paiement**

Pour les élèves au forfait (les internes, internes/externes et les demi-pensionnaires) les frais d’hébergement ou de demi-pension sont payables à réception de la facture. Les bourses attribuées aux élèves viennent en déduction de cette facture. L’excédent s’il y a lieu ou la totalité (pour les externes) de cette bourse est reversé au responsable financier de l’élève ou à l’élève majeur (avec une autorisation parentale écrite) à chaque fin de trimestre.

Un paiement fractionné peut être accordé sur demande auprès du secrétariat de l’intendance.

**Plusieurs modalités de règlement sont à votre disposition :**

1 – En espèces au secrétariat de l’intendance du lycée

2 – Par chèque bancaire libellé à l’ordre de : AGENT COMPTABLE DU LP ERIC TABARLY

3 – Par virement bancaire sur le compte de l’agent comptable du LP ERIC TABARLY:

**Le RIB figure sur les factures et vous en trouverez un exemplaire à télécharger sur le site du Lycée (e-lyco) : comptabilité – rubrique modalités de paiement.**

**3 – Par carte bancaire en ligne uniquement grâce à la mise en place du télépaiement, envisagée après vote du conseil d’administration pour la rentrée scolaire 2016-2017.**

Le télépaiement permettra une souplesse de règlement et une sécurisation des flux financiers. Il est prévu que cette fonctionnalité apparaisse dans e-lyco. La connexion à internet se fera après authentification (login / mot de passe). Vous aurez un écran qui affichera la ou les factures à régler par élève.

 Vous aurez aussi à votre disposition une adresse de messagerie **(paiement.0850033z@ac-nantes.fr**) qui vous permettra de dialoguer avec l’agent comptable mais aussi de recevoir un ticket de paiement pour chaque transaction.

Deux précisions importantes également : il faudra être patient pour réaliser un paiement, le navigateur ne répond pas instantanément. Par ailleurs, il ne sera pas possible de réaliser deux paiements d’un même montant dans la même journée.

Une documentation vous sera adressée ultérieurement dès lors que la mise en place du télépaiement sera validée.

**En aucun cas le lycée ne peut effectuer de prélèvement bancaire**.

Les élèves demi-pensionnaires au ticket doivent veiller à alimenter leur compte en espèces ou par chèque à l’ordre de l’agent comptable du LP Éric Tabarly auprès du service de l’intendance au plus tard le matin pour le repas du midi.

**Fonds social**

En cas de difficultés financières, vous pouvez contacter [**Madame JOUIN, l’assistante sociale du lycée**](http://tabarly.paysdelaloire.e-lyco.fr/etablissement/vie-au-lycee/service-social/service-social-le-jeudi-au-lycee-464.htm) (le jeudi de 9 h à 17 h). Elle étudie les dossiers et les présente de façon anonyme en commission de fonds social qui décide ou non d’attribuer une aide. Cette aide vient en déduction de la facture.

**Changement de qualité**

Comme le prévoit le règlement intérieur de l’établissement, l’inscription en qualité d’interne, d’interne/externe ou de demi-pensionnaire est définitive pour l’année scolaire.

Les changements de qualité peuvent être demandés par écrit dans le premier mois suivant la rentrée scolaire.

Au-delà de cette date, ils ne seront accordés qu’à titre exceptionnel, au début de chaque trimestre et sur demande écrite motivée du responsable légal adressée au Proviseur.

**Badges**

Un badge est remis à titre gratuit à la rentrée pour les nouveaux élèves. Cette carte sera utilisée durant toute la scolarité de l’élève au sein du lycée. En cas de perte ou de détérioration, elle sera facturée 5 euros à la famille.

**Remise d'ordre**

STAGE EN ENTREPRISE : Une remise d’ordre est **automatiquement** accordée si votre enfant est totalement absent du lycée pendant son stage (il peut prendre ses repas et dormir au lycée si son entreprise est proche de l’établissement).

En ce qui concerne les autres remises d’ordre il faut se référer au règlement intérieur de l’établissement.

Toute demande de remise d’ordre doit être formulée par écrit.